Image not found or type unknown

Juge de proximité domicile du défendeur ou demandeur

Par **evanaissance**, le **09/04/2009** à **15:44**

Bonjour,
j'ai acheté des pneus sur un site internet; ceux que j'ai reçu ne correspondent pas à ma commande. J'ai contacté le vendeur qui m'a dit qu'il ferait faire l'enlèvement des pneus à mon domicile par un transporteur à une date précise et qu'il me rembourserait dès réception des pneus. Hors ce jour là personne ne s'est présenté à mon domicile et depuis impossible de joindre le vendeur ni par tel ni par mail. Après lui avoir adressé une mise en demeure en recommandé je souhaite saisir le juge de proximité. Mais puis je saisir celui de mon domicile? Ou faut il que je m'adresse à celui du lieu du siège social de la société?
Merci de me répondre rapidement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés